



DROITS RELATIFS AU SYSTÈME DE SEDAR+

Le tableau suivant indique les droits relatifs au système de SEDAR+ à payer au moment du dépôt dans SEDAR+ en date du 28 novembre 2025. Pour de plus amples renseignements sur ces droits, consultez le [Règlement 13-102 sur les droits relatifs](#) aux systèmes ou tout autre règlement similaire :

Catégorie de déposant / Catégorie de dossier	Type de dossier	Frais de dossier (\$)
Fonds d'investissement / Placements de titres ¹	Prospectus simplifié (Règlement 81-101) Prospectus ordinaire (Règlement 44-101)	3 520 3 520
Fonds d'investissement / Information continue	Notice annuelle > Émetteur admissible au régime du prospectus simplifié États financiers annuels ²	688 4 048 840
Fonds d'investissement / Demandes, dépôts préalables et demandes de dérogation	Demande Dépôt préalable Demande de dérogation	560 560 560
Fonds d'investissement / Placements sur le marché dispense	Déclaration de placement avec dispense (Règlement 45-106)	64
Société / Placements de titres	Prospectus simplifié (Règlement 44-101) Prospectus préalable (Règlement 44-102) Prospectus préalable pour un émetteur établi bien connu (Règlement 44-102) Prospectus - Régime d'information multinational (Règlement 71-101) Prospectus ordinaire (Règlement 44-101) Prospectus SCD (TSX Crois.)	2 400 2 400 2 400 2 400 1 520 1 520
Société / Information continue	Notices annuelles > Émetteur admissible au régime du prospectus simplifié États financiers annuels	688 4 048 1 224
Société / Demandes, dépôts préalables et demandes de dérogation	Demande Dépôt préalable Demande de dérogation	560 560 560
Société / Dépôts par un tiers et acquisitions de titres	Offre publique d'achat Offre publique de rachat formelle	560 560
Société / Placements sur le marché dispensé	Déclaration de placement avec dispense (Règlement 45-106) Placement de droits	64 2 400
Tiers déposant/ Dépôts par un tiers et acquisitions de titres	Placement de droits	350
Tiers déposant / Demandes, dépôts préalables et demandes de dérogation	Demande Dépôt préalable Demande de dérogation	560 560 560
Tiers déposant / Placements sur le marché dispensé	Déclaration de placement avec dispense (Règlement 45-106)	64

¹ Dans le cas où les notices annuelles et le prospectus simplifié portent sur les titres de plus d'un fonds d'investissement, les droits relatifs au système de SEDAR ne sont payables que pour l'ensemble du dossier déposé et non pour chaque fonds d'investissement.

² Les droits s'appliquent pour chaque fonds.